Assemblée Générale de la CAVAM

Débats, solidarité et motion.

Cinquante-deux délégués représentant dix-huit associations de la coordination

Nationale se sont réunis les 6 et 7 avril 2023 à Vaison la Romaine.

Dans un site agréable et accueillant l’AG de la CAVAM (coordination des associations des victimes de l’amiante et de maladies professionnelles), s’est déroulée dans les meilleures conditions. Les délégués ont pu échanger, débattre sur le bilan annuel, les orientations futures et mesurer le chemin parcouru depuis la création en 2016. La CAVAM regroupe 24 associations et 6 699 adhérents.

Les objectifs 2023 s’articulent en 4 axes :

- L’activité de la CAVAM cherchera à se renforcer au niveau national, et se faire mieux connaître : rencontre avec les entités administratives et les ministères, ou encore le FIVA (fond d‘indemnisation des victimes de l’amiante).

- Action en direction des régions : comme l’ont réalisé les associations du Sud-Est avec la prise de contact avec le président de région.

- Appuyer au maximum le rôle des deux commissions : AJAM (action juridique amiante et maladies professionnelles) et Prévention / Éradication de l’amiante.

La communication : externe et interne.

LA SOLIDARITÉ et la MOTION

Les délégués tous fortement engagés contre la réforme des retraites ont voté à l’unanimité la participation de la CAVAM au soutien des grévistes en luttes.

Un chèque de 3000 € va être adressé pour aider les salariés actifs qui perdent du pouvoir d’achat pour participer à l’intérêt collectif.

Une Motion en date du 7 avril 2023, qui exprime son soutien à la mobilisation historique de la population pour le retrait de la réforme des retraites sera adressée à Madame Elisabeth Borne premier Ministre Hôtel Matignon.